

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le 16/07/2026
ID : 089-200039642-20260709-70_2026-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE	Le neuf juillet deux mille vingt six à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de M Cédric Clech
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	Etaient présents : <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, <i>Ancy-Le-Libre</i> : M PRIMARD Laurent, <i>Argentenay</i> : M. TRONEL Catherine, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : Mme LEBRETON Laure, <i>Arthonnay</i> : Mme ROUSSEAU Josiane, <i>Baon</i> : M GONZALEZ Rémi, <i>Bernouil</i> : M. FORGEOT Gilles <i>Chassignelles</i> : Mme JERUSALEM Anne, <i>Cheney</i> : M. CALONNE Marc, <i>Collan</i> : M VOCORET Sébastien, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry, <i>Cry-Sur-Armançon</i> : M. GUINOT Michel <i>Dannemoine</i> : M. CROUZET Pierre-Louis, <i>Dyé</i> : M. ROUGET Yves, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. MANSANTI Franck, Mme BOURIQUET Audrey <i>Fulvy</i> : M. SORET Francoise, <i>Jully</i> : Mme AUBRIOT Mélanie, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézennes</i> : Mme LACROIX Audrey, <i>Mélisey</i> : M. RONDOT Pascaline, <i>Molosmes</i> : M. COLAS Alexandre, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : Mme GIOTOPOULOU-DAVID Athéna, <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : Mme FRANCHE Céline, <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : M GOQUILLE Eric, <i>Pimelles</i> : Mme GOUSSARD Nadège <i>Ravières</i> : M. LETIENNE Bruno, M JULIEN Lionel <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Rugny</i> : M. RONDOT Ludovic <i>Sambourg</i> : M. FOREY Bernard, <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : M. VARAILLES Dominique <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : Mme JANISZEWSKI Stéphanie <i>Serrigny</i> : M BOSTEL Christophe, <i>Stigny</i> : M. GUERIN Gaetan <i>Tanlay</i> : M. DELPRAT Eric, M. FERRARI Benoit Mme YVOIS Caroline, <i>Thorey</i> : M. POINSOT Nicolas, <i>Tonnerre</i> : M. CLECH Cédric, Mme BUELLONI Annaëlle, Mme ORGEL Emilie, M LENOIR Pascal, Mme BOUFELAH Djamila, Mme BENOIT Gaelle, M CHAISY Benoit, Mme PRIEUR Chantal, M BARJOU Gilles, Mme BAILICHE Bahya, <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine <i>Tronchoy</i> : M PATEY Jean-Marie, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Villon</i> : M HERAULT Sylvain <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José, <i>Viviers</i> : M. PICQ Christian, <i>Yrouerre</i> : M. ZANIN Alain.
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE	Excusés avant donné pouvoir : <i>Flogny La Chapelle</i> : M DENOMBRET Jean-Marie (a donné pouvoir à M MANSANTI Franck), <i>Gigny</i> : M. LANSAMAN (a donné pouvoir à M VARAILLES Dominique) <i>Lézennes</i> : M AUMAITRE Damien (a donné pouvoir à Mme LACROIX Audrey) <i>Tissey</i> : M SABOURIN Sébastien (a donné pouvoir à Mme JERUSALEM Anne), <i>Tonnerre</i> : M IPPOLITO SCHAWAGER Lucas (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie), Mme TOULON Sylviane (a donné pouvoir à M BARJOU Gilles), M DROULEZ Thomas (a donné pouvoir à Mme BENOIT Gaelle), M NOEL Nicolas (a donné pouvoir à Mme BOUFELAH Djamila), M ROY Claude (a donné pouvoir à M LENOIR Pascal), <i>Vézennes</i> : M PACAULT Philippe (a donné pouvoir à Mme ROUSSEAU Josiane).
Nombre de conseillers : - En exercice : 75 - Présents : 59 - Absent(s) : 6 - Pouvoir(s) : 10 - Votants : 69	Absents non excusés : <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M. DEZE Nicolas, <i>Gland</i> : Mme NEYENS Sandrine, <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : M LEMAIRE Benjamin, <i>Tonnerre</i> : Mme HAMON Anne-Sophie Absents excusés : <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge <i>Epineuil</i> : Mme VEYRAT DAL DEGAN Julie Secrétaire de séance : Mme BOURIQUET Audrey
Délibération n° 70-2026	Date de convocation : 02/07/2026

Objet :

ENVIRONNEMENT

Développement durable

Délibération de principe relative à l'étude et au développement de projets mutualisés en matière de gestion des déchets ménagers avec la Communauté de communes du Serein et la Communauté de communes de Chablis Village et Terroirs

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les compétences exercées par la Communauté de communes en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés,

Considérant les enjeux techniques, environnementaux et financiers auxquels sont confrontées les collectivités compétentes en matière de gestion des déchets,

Considérant la nécessité de rechercher des solutions permettant d'optimiser les coûts du service public de gestion des déchets tout en garantissant la qualité du service rendu aux usagers,

Considérant les réflexions engagées entre la Communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne, la Communauté de Communes du Serein et la Communauté de communes de Chablis Village et Terroirs concernant plusieurs projets structurants susceptibles d'être portés en commun, notamment :

- La création d'un quai de transfert dans le cadre de l'adhésion à l'unité d'incinération de Sens ;
- L'étude de modalités communes d'exploitation ou de gestion du service de collecte en porte à porte des déchets ménagers, notamment sous forme de régie ;
- Toute autre action ou équipement présentant un intérêt partagé pour l'amélioration du service et la maîtrise des coûts ;

Considérant que ces projets nécessitent la poursuite d'études techniques, juridiques et financières ainsi que des échanges entre les collectivités concernées ;

Considérant qu'il convient d'affirmer la volonté commune de poursuivre ces réflexions partenariales dans l'intérêt du territoire et des usagers ;

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, décide	69	pour
		contre
		abstentions

CONFIRME son accord de principe pour poursuivre et approfondir, avec la Communauté de communes du Serein et la Communauté de communes de Chablis Village et Terroirs, les réflexions, études et travaux relatifs à la mise en œuvre de projets communs en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés.

PRECISE que cette démarche pourra notamment concerner :

- Les infrastructures nécessaires à l'optimisation du transport et du traitement des déchets, dont un éventuel quai de transfert,
- Les modes d'organisation et d'exploitation du service de collecte des déchets en porte à porte, y compris l'étude d'une régie commune ou de toute autre forme de mutualisation,
- Tout projet structurant visant à améliorer la performance technique, environnementale ou économique du service public de gestion des déchets.

AUTORISE le Président et le Vice-président en charge des déchets à engager et poursuivre les échanges, études préalables et démarches nécessaires avec les collectivités partenaires.

PRECISE que la présente délibération constitue une délibération d'intention et de principe. Toute décision engageant financièrement la Communauté de communes ou portant création d'un équipement, d'une structure ou d'un mode de gestion fera l'objet d'une ou plusieurs délibérations spécifiques soumises à l'approbation du Conseil communautaire.

CHARGE le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le président,
M Cédric CLECH



La secrétaire de séance,
Mme Audrey BOURIQUET

Le président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).